



Conseil

Distr. générale
23 août 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 19-23 juillet 2021*

Point 12 de l'ordre du jour

**Projet de règlement relatif à l'exploitation
des ressources minérales dans la Zone**

État d'avancement du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et proposition de feuille de route pour 2022 et 2023

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le Conseil examine actuellement le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/25/C/WP.1](#)), qui a été élaboré par la Commission juridique et technique et dont il a été saisi en 2019 à l'issue d'un processus d'élaboration et de consultation au long cours ayant débuté en 2011 à la demande de la délégation des Fidji ([ISBA/17/C/22](#)). Sont énumérées à l'annexe I du présent rapport les principales étapes ayant marqué l'élaboration du projet de règlement de 2011 à 2019 ; la liste exhaustive des documents, rapports et études y relatifs se trouve à l'annexe II.

2. Au mois de juillet 2020, un ensemble complet d'articles élaboré par la Commission juridique et technique était prêt et a été présenté au Conseil conformément à l'article 165, paragraphe 2, lettre f), de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le projet de règlement est actuellement examiné par le Conseil. La Commission a également élaboré 10 projets de normes et directives devant venir appuyer l'application du futur règlement. N'ayant pu tenir de réunion en personne depuis février 2020, le Conseil n'a pas été en mesure de poursuivre l'examen du projet de règlement. L'objet du présent rapport est de proposer une feuille de route et un plan de travail pour le Conseil en 2022 et 2023, en vue de l'adoption, d'ici à juillet 2023, du projet de règlement et des normes et directives connexes de la phase 1

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020.



II. Aperçu du processus d'élaboration de 2017 à février 2020

3. À la vingt-troisième session, en 2017, le Conseil est convenu de fixer la date butoir d'adoption et d'approbation du règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone à juillet 2020¹. Au cours de la même session, l'Assemblée a approuvé un calendrier révisé des réunions pour 2018, 2019 et 2020 devant permettre à la Commission et au Conseil de livrer le règlement dans le respect des délais prévus dans la feuille de route. Étaient prévues deux réunions annuelles de deux semaines chacune pour la Commission et deux réunions annuelles d'une semaine chacune pour le Conseil².

4. Conformément au calendrier révisé des réunions, la Commission juridique et technique et le Conseil ont travaillé en parallèle sur le projet de règlement en 2018 et 2019. À la vingt-quatrième session, en 2018, le Conseil a réitéré sa position selon laquelle l'adoption du projet de règlement revêtait un caractère d'urgence. Il a félicité la Commission pour le travail considérable qu'elle avait accompli et l'a encouragée à poursuivre ses efforts lors de ses réunions en 2019³. Il lui a également remis ses observations sur le projet de texte réglementaire à l'examen⁴ et a lancé un processus de consultation pour permettre à toutes les parties prenantes de soumettre par écrit des observations précises pour examen par la Commission⁵. Cette dernière a examiné les observations reçues et finalisé ses recommandations sur le projet de règlement lors des réunions qu'elle a tenues pendant la première partie de la vingt-cinquième session⁶.

5. L'une des principales conclusions issues de la consultation des parties prenantes en 2019 est que, pour bon nombre de ces dernières, les normes et directives devant appuyer l'application du projet de règlement doivent être élaborées en même temps que le texte réglementaire. Certaines ont également plaidé pour que les normes et directives relatives à la phase 1, étape essentielle, soient déjà en place au moment de l'adoption du règlement. Compte tenu de l'importance de cette question, le Conseil a élaboré un rapport distinct, dans lequel il propose une liste indicative des normes et directives jugées prioritaires⁷. En outre, un atelier international consacré à l'élaboration des normes et directives s'est tenu à Pretoria en avril 2019 (entre la première et la seconde parties de la vingt-cinquième session) pour appuyer les travaux de la Commission et du Conseil⁸.

6. Au cours de la seconde partie de la vingt-cinquième session, le Conseil a examiné le rapport de la présidence de la Commission juridique et technique, dans lequel figuraient des recommandations relatives à l'élaboration de normes et directives, y compris la liste des documents devant être élaborés dans le cadre de la

¹ ISBA/23/C/13, annexe.

² Comme suite à une proposition formulée par les Pays-Bas, le Conseil a décidé que la première partie de sa session se tiendrait avant les réunions de la Commission juridique et technique et la deuxième, après. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le faible appui financier apporté aux pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions supplémentaires du Conseil, à la suite de quoi un fonds de contributions volontaires a été créé pour aider les États membres concernés de participer aux réunions.

³ ISBA/24/C/8/Add.1, par. 7.

⁴ Ibid., annexe I.

⁵ Les principales questions thématiques soulevées dans les observations sont résumées dans le document ISBA/25/C/2.

⁶ Le projet de règlement figure dans le document ISBA/25/C/WP.1 et une note explicative de la Commission figure dans le document ISBA/25/C/18.

⁷ ISBA/25/C/3, annexe.

⁸ Voir www.isa.org/jm/event/workshop-development-standards-and-guidelines-mining-code.

phase 1⁹. Le Conseil a tenu un débat sur le projet de règlement et adopté une décision dans laquelle il a notamment fait part de son intention de veiller à ce que le règlement soit établi avec soin et dans les meilleurs délais, ayant à l'esprit que les normes et directives nécessaires devraient être élaborées avant l'adoption du règlement, et il a demandé à la Commission de travailler à titre prioritaire sur les normes et les directives¹⁰. Il a décidé que des observations écrites supplémentaires sur le projet de règlement, notamment des propositions de formulation sur des points bien précis, pourraient être envoyées au Secrétariat au plus tard le 15 octobre 2019 et a prié ce dernier d'établir une synthèse des propositions et observations communiquées par ses membres et une synthèse des propositions et observations faites par d'autres États membres de l'Autorité, les observateurs et les autres parties prenantes et de les lui soumettre pour examen à sa vingt-sixième session en 2020¹¹.

7. La première partie de la vingt-sixième session du Conseil a eu lieu en février 2020. Le Conseil a repris l'examen du projet de règlement, qu'il avait commencé à la vingt-cinquième session, et a étudié les parties IV, V et VI du projet ainsi que les annexes IV, VII et VIII qui s'y rapportent. Il a également adopté une décision relative aux méthodes de travail à appliquer pour faire progresser les discussions sur le projet de règlement¹², dans laquelle il a décidé de créer trois groupes de travail informels sur des questions thématiques, chacun devant être dirigé par un(e) facilitateur(trice), qui viendraient s'ajouter au groupe de travail informel à composition non limitée existant sur l'élaboration et la négociation des clauses financières des contrats¹³. Ces groupes sont :

- a) Le groupe de travail informel sur la protection et la préservation du milieu marin, facilité par Raijeli Taga (Fidji) ;
- b) Le groupe de travail informel sur l'inspection, la conformité et l'application, facilité par Janet Omoleegho Olisa (Nigéria) ;
- c) Le groupe de travail informel sur les questions institutionnelles (notamment le rôle et les responsabilités des différents organes de l'Autorité, les délais, le recours à des experts indépendants et la participation des parties prenantes), dont le (la) facilitateur(trice) doit être nommé(e) par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

8. Le Conseil a demandé aux facilitateurs et facilitatrices de lui faire rapport sur l'avancement de leurs travaux à sa session suivante, en juillet 2020.

III. Processus depuis mars 2020

9. Depuis février 2020, le Conseil n'a pas été en mesure de se réunir en personne et, de ce fait, aucun des groupes de travail créés n'a pu progresser dans ses travaux. En ce qui concerne les travaux du groupe de travail informel à composition non limitée sur l'élaboration et la négociation des clauses financières des contrats, une série de webinaires informels a été tenue les 9, 11 et 12 juin et le 28 octobre 2020. Ils étaient consacrés à la méthodologie et aux conclusions des études relatives à l'analyse

⁹ ISBA/25/C/19/Add.1, par. 20 à 22 et annexe.

¹⁰ ISBA/25/C/37.

¹¹ Toutes les observations et propositions qui ont été communiquées sont consultables sur le site Web de l'Autorité. On trouve dans le document ISBA/26/C/2 un résumé des grandes questions thématiques soulevées dans les observations. Un recueil de propositions de libellés formulées par les membres du Conseil figure dans le document ISBA/26/C/CRP.1.

¹² ISBA/26/C/11.

¹³ Le groupe de travail à composition non limitée est présidé par Olav Myklebust (Norvège). Il a tenu quatre réunions jusqu'à présent.

comparative des questions financières liées à l'exploitation minière des fonds marin et à l'exploitation minière sur terre.

10. En outre, le Secrétariat a pu poursuivre ses travaux concernant l'élaboration d'études et de rapports relatifs au projet de règlement, comme l'avaient demandé la Commission et le Conseil, respectivement. Il s'agit notamment d'études et de rapports concernant : a) les questions d'assurance ; b) le fonds d'indemnisation environnementale ; c) les compétences de l'Autorité internationale des fonds marins et de l'Organisation maritime internationale ; d) la caution environnementale ; e) la télésurveillance dans le cadre des inspections ; f) les répercussions potentielles des activités sur les pays producteurs terrestres ; g) l'application des instruments de l'Organisation internationale du Travail aux activités menées dans la Zone.

11. Concernant les normes et directives de la phase 1, la Commission s'est réunie à distance en 2020 et 2021 et a mis au point, avant de les soumettre aux parties prenantes pour observations, les normes et directives suivantes : a) directive sur l'élaboration et l'évaluation des demandes d'approbation de plans de travail relatif à l'exploitation ; b) norme et de directives relatives à l'élaboration et à l'application des systèmes de gestion de l'environnement ; c) norme et directives relatives à la forme et au calcul des cautions environnementales ; d) directives relatives à la production de données environnementales de référence ; e) norme et directives relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement ; f) directives relatives à l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement ; g) directives relatives à l'élaboration de plans de gestion de l'environnement et de suivi ; h) directives relatives aux outils et techniques de détermination des aléas et d'évaluation des risques ; i) norme et directives relatives à la gestion et l'exploitation en toute sécurité des navires servant à l'exploitation minière ; j) norme et directives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence et d'intervention. La Commission examinera les observations des parties prenantes et finalisera sa révision des normes et directives de la phase 1 en septembre 2021.

IV. Proposition de feuille de route pour 2022 et 2023

12. Par une lettre datée du 25 juin 2021, le Président de Nauru a informé le Conseil que Nauru Ocean Resources, une société nauruane patronnée par Nauru, entendait demander l'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploitation dans la Zone¹⁴. Le paragraphe 15 b) de la section 1 de l'annexe à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 dispose que, dans pareils cas, le Conseil doit achever l'élaboration des règles, règlements et procédures nécessaires pour faciliter l'approbation des plans de travail relatifs à l'exploitation dans la Zone dans les deux ans qui suivent la date de notification de la demande¹⁵.

13. Il est évident que, pour être en mesure de respecter ce délai et d'adopter un cadre réglementaire complet et solide d'ici au 9 juillet 2023 au plus tard, le Conseil doit accélérer les travaux relatifs au projet de règlement et y consacrer davantage de temps et de ressources financières.

14. En guise de mesure préliminaire, donc, il est proposé que le Conseil prolonge la durée des deux parties de sa vingt-septième session en 2022 et les fasse passer d'une semaine à trois semaines chacune, et qu'il les consacre au projet de règlement. Comme convenu précédemment, les travaux se dérouleront en grande partie dans le

¹⁴ ISBA/26/C/38, annexe I, pièce jointe.

¹⁵ La date effective de la demande étant le 9 juillet 2021 (ISBA/26/C/38, annexe II), les règlements doivent être adoptés avant le 9 juillet 2023.

cadre des groupes de travail informels, et aucune autre réunion ne se tiendra en parallèle. Si des économies peuvent être réalisées sur le budget total des services de conférence pour l'exercice 2021-2022, il pourrait aussi être envisagé d'ajouter une troisième partie à la session du Conseil en 2022. On trouvera à l'annexe III une proposition de calendrier pour 2022.

15. La Commission juridique et technique devrait voir sa charge de travail diminuer en 2022 par rapport à 2021, étant donné qu'elle a achevé ses travaux sur les normes et les directives de la phase 1, conformément aux instructions du Conseil. Par ailleurs, il est proposé que la Commission des finances et elle organisent à l'avenir leurs réunions selon des modalités hybrides et alternent entre réunions virtuelles et réunions en personne, ce qui permettrait de réduire les dépenses liées aux voyages. Les deux organes se sont réunis virtuellement tout au long de 2020 et de 2021 et sont parvenus à mener leurs travaux à bien dans les délais impartis. Des membres ont dit souhaiter vivement que les réunions se tiennent à nouveau en présentiel, mais il a été souligné que la possibilité d'examiner des points de l'ordre du jour à l'avance de manière virtuelle serait plus efficace et permettrait de réduire le nombre de réunions en présentiel, même si celles-ci resteraient nécessaires.

16. Le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022 se fonde sur une base de huit semaines (42 jours) de réunions avec services de conférence complets, qui sont théoriquement réparties comme suit : Assemblée (5 jours), Conseil (12 jours), Commission juridique et technique (20 jours) et Commission des finances (5 jours). Le nombre total de journées est plafonné, mais il est possible de répartir les jours différemment entre les organes. Ainsi, certains des jours attribués à la Commission juridique et technique pourraient être réattribués au Conseil en 2022 sans que cela n'ait d'incidence financière. Les réunions des groupes de travail, pour lesquels des services de conférence complets ne sont pas forcément nécessaires, ne sont pas reprises dans le calendrier.

17. Le calendrier des réunions pour 2023 sera examiné dans le cadre du projet de budget pour le prochain exercice. Celui-ci sera établi au premier trimestre de 2022. Il faudra de toute évidence que des ressources supplémentaires suffisantes y soient demandées au titre de l'élaboration du cadre réglementaire relatifs aux activités dans la Zone.

18. En outre, des ressources supplémentaires seront probablement nécessaires pour le fonds de contributions volontaires afin de soutenir la participation aux réunions supplémentaires du Conseil de ceux de ses membres originaires d'États en développement. Dans l'hypothèse où la session du Conseil en 2022 se tiendrait en trois parties, le montant des ressources supplémentaires nécessaires avoisinerait les 130 000 dollars.

V. Capacités du Secrétariat

19. L'augmentation de la durée des réunions permettra de donner aux membres du Conseil suffisamment de temps pour discuter du projet de règlement, mais le Secrétariat devra également accroître sa capacité à soutenir les États membres et à assurer les fonctions qui seront les siennes en tant qu'organe régulateur.

20. Le Secrétaire général a déjà pris des mesures pour que le Secrétariat soit davantage en mesure de remplir les fonctions de surveillance qui lui sont attribuées dans le projet de règlement. La première d'entre elles a consisté à créer en 2017 le Groupe de la gestion des contrats, devenu Groupe du contrôle de la conformité et de la gestion réglementaire en août 2021 sur décision du Secrétaire général. Dans un premier temps, les fonctions et les responsabilités dont le Groupe devra s'acquitter se

rapporteront au traitement des demandes, à la surveillance des activités des contractants, au traitement des rapports, des données et des informations soumis par ces derniers, à la présentation de rapports à la Commission juridique et technique et au Conseil, et à l'appui à la publication et à l'examen systématiques de normes et de directives. À terme, il est prévu que le Groupe gère également le mécanisme d'inspection, dont l'existence est une prescription fondamentale du projet de règlement et est également prévue par les articles 162, paragraphe 2, lettre z), et 165, paragraphe 2, lettre m), de la Convention. Ce mécanisme n'existe pas actuellement, mais la Commission juridique et technique a commencé à réfléchir aux attributions et fonctions qui devraient être les siennes.

21. Outre qu'il faut renforcer les capacités du Secrétariat, il est clair que, pour accélérer l'achèvement du projet de règlement et tenir la date butoir du 9 juillet 2023, il faudra aussi se doter d'un appui juridique spécialisé pour faire en sorte que le projet et les normes et directives qui l'appuient forment un cadre réglementaire complet et solide.

Annexe I

Historique de l'élaboration de la réglementation de 2011 à 2020

2011	
Juillet	Les Fidji font une déclaration dans laquelle elles demandent au Conseil d'envisager d'entamer l'élaboration d'un règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone (ISBA/17/C/22), et le Conseil demande au Secrétariat d'élaborer un plan de travail stratégique à cet effet
2012	
Juillet	Le Conseil examine le rapport du Secrétaire général sur le plan de travail pour la formulation d'un règlement régissant l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone (ISBA/18/C/4)
2013	
Juillet	La Commission juridique et technique examine les questions concernant le projet de règlement relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone. Les membres de la Commission se félicitent du travail accompli par le Secrétariat dans le cadre de l'élaboration de l'étude technique no 11, intitulée « Vers l'élaboration d'un règlement relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone ». La Commission considère que le plan stratégique proposé au chapitre 10 de l'étude donne des indications utiles sur la façon dont l'Autorité pourrait procéder pour élaborer le règlement envisagé. Elle fait sienne, en particulier, la recommandation tendant à préparer des études générales et à procéder à un sondage auprès des parties prenante (ISBA/19/C/14)
	Le Conseil salue et prend note du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration d'un code minier pour l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone et convient qu'il faut procéder à des études plus approfondies. La Commission est invitée à examiner plus à fond ces questions et à poursuivre ses travaux sur la rédaction d'un code minier (ISBA/19/C/18)
2014	
Février	La Commission juridique et technique examine une étude technique détaillée sur la mise au point d'un régime financier pour l'exploitation des ressources minérales en mer profonde (ISBA/20/C/20)
Mars	Le Secrétariat lance une enquête auprès des parties prenantes afin d'obtenir, des membres de l'Autorité ainsi que d'autres parties prenantes, des informations pertinentes pour l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant l'exploitation des minéraux dans la Zone (ISBA/20/C/20)
Juillet	La Commission juridique et technique examine les réponses reçues dans le cadre de l'enquête et prie le Secrétariat d'établir un projet de cadre de règlement relatif à l'exploitation (ISBA/20/C/20)
	Le Conseil demande à la Commission de poursuivre, à titre prioritaire, ses travaux sur les règlements régissant l'exploitation et de mettre à la disposition de tous les membres de l'Autorité et de toutes les parties prenantes un projet de cadre de réglementation le plus tôt possible après sa réunion de février 2015 (ISBA/20/C/31)

2015	
Février	La Commission juridique et technique décide de faire distribuer à toutes les parties prenantes une ébauche du projet de cadre réglementaire ainsi qu'un récapitulatif des questions importantes à l'étude et un projet de plan d'action établi sur la base du projet de cadre réglementaire. Elle convient de remettre au Conseil, en juillet 2015, un rapport actualisé contenant un projet de cadre et un plan d'action révisés en fonction des réponses fournies par les parties prenantes au rapport sur le cadre, ainsi qu'un récapitulatif des domaines d'action prioritaires (ISBA/21/C/16)
Juin	Un atelier des parties prenantes est organisé à Singapour au sujet du projet de cadre et d'un mécanisme de paiements (voir document d'information 04/2015)
Juillet	La Commission juridique et technique examine les observations formulées par les parties prenantes en réponse au projet de cadre réglementaire, les problèmes importants et le plan d'action et diffuse une version révisée du projet de cadre et de plan d'action, en tenant compte de toute observation pertinente émanant des parties prenantes (ISBA/21/C/16)
	Le Conseil prend note avec satisfaction des travaux de la Commission sur le cadre réglementaire relatif à l'exploitation, lui demande de poursuivre ses travaux en la matière de manière prioritaire et adopte la liste des produits prioritaires en vue de l'élaboration du code d'exploitation au cours des 12 à 18 mois suivants, figurant à l'annexe III du rapport du Président de la Commission juridique et technique (ISBA/21/C/20)
2016	
Juillet	La Commission juridique et technique publie un rapport contenant l'avant-projet de règlement et de clauses types du contrat d'exploitation à l'intention des parties prenantes pour consultation ¹
2017	
Février	La Commission juridique et technique examine un rapport du Secrétariat présentant un aperçu des observations faites par les parties prenantes sur l'avant-projet de règlement et poursuit l'examen de ce dernier (ISBA/23/C/13)
De mars à juillet	Plusieurs ateliers et séminaires techniques consacrés au projet de règlement sont organisés
Août	La Commission juridique et technique prépare un projet de règlement révisé et le soumet aux parties prenantes pour observations (ISBA/23/LTC/CRP.3)
2018	
Mars	Après avoir consulté les parties prenantes, la Commission juridique et technique examine une version révisée du projet de règlement, y compris les dispositions formulées par les groupes de travail. Elle prie le Secrétariat d'intégrer ses propres propositions et observations et d'établir une nouvelle version révisée (ISBA/24/C/9)
Juillet	La Commission juridique et technique publie un projet de règlement révisé (ISBA/24/LTC/WP.1/Rev.1)
	En réponse à la Commission, le Conseil formule des observations concernant le projet de règlement révisé et publie une version révisée du projet à l'intention des parties prenantes pour consultation (ISBA/24/C/8/Add.1 , annexe I)
Décembre	Le Secrétariat publie une note contenant un aperçu des observations des parties prenantes concernant le projet de règlement (ISBA/25/C/2)

¹ Consultable en anglais à l'adresse https://isa.org.jm/files/documents/EN/Regs/DraftExpl/Draft_ExplReg_SCT.pdf.

2019	
Mars	La Commission juridique et technique fournit au Conseil ses recommandations finales sur le projet de règlement après consultation des parties prenantes (ISBA/25/C/WP.1)
Juillet	Le Conseil examine le projet de règlement figurant dans le document ISBA/25/C/WP.1 , ainsi qu'une note explicative de la Commission juridique et technique (ISBA/25/C/18). Le Conseil invite les parties prenantes à communiquer des observations supplémentaires au plus tard en octobre 2019 (ISBA/26/C/2)
2020	
Février	Le Conseil examine les observations et les propositions de formulation des parties prenantes et convient de créer trois groupes de travail informels sur les questions thématiques restantes (ISBA/26/C/11)

Annexe II

Liste des documents, rapports et études pertinents relatifs au projet de règlement*

Projet de règlement

- Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/25/C/WP.1](#))
- Note du Secrétariat sur l'article 30 du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et projet d'annexe VI au projet de règlement ([ISBA/26/C/17](#))

Projets de normes et directives

- Projet de directives relatives à l'élaboration et à l'évaluation d'une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploitation
- Projet de norme et de directives relatives à l'élaboration et à l'application des systèmes de gestion de l'environnement
- Projet de norme et de directives relatives à la forme et au calcul des cautions environnementales
- Projet de directives relatives à la production de données environnementales de référence
- Projet de norme et directives relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement
- Projet de directives relatives à l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement
- Projet de directives relatives à l'élaboration de plans de gestion de l'environnement et de suivi
- Projet de directives relatives aux outils et techniques de détermination des aléas et d'évaluation des risques
- Projet de norme et de directives pour la gestion et l'exploitation en toute sécurité des navires et installations minières
- Projet de norme et directives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence et d'intervention.

Autres documents

2020

- Décision du Conseil relative aux méthodes de travail à appliquer pour faire progresser les discussions sur le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/26/C/11](#))

* Tous les documents, rapports et études sont disponibles sur le site Web de l'Autorité.

2019

- Note du Secrétariat sur l'application de l'approche de précaution aux activités menées dans la Zone ([ISBA/25/C/8](#))
- Note du Secrétariat sur les réflexions concernant la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des plans relatifs à l'environnement et des évaluations de l'exécution au titre du règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et de modalités connexes ([ISBA/25/C/10](#))
- Note du Secrétariat sur la bonne pratique du secteur et les meilleures pratiques : quelles différences entre ces termes clés dans le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/25/C/11](#))
- Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/25/C/18](#))

2018

- Note du Secrétariat sur la teneur et l'élaboration des normes et des directives relatives aux activités menées dans la Zone entrant dans le cadre réglementaire établi par l'Autorité ([ISBA/25/C/3](#))
- Note du Secrétariat sur le lien entre le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et les plans régionaux de gestion de l'environnement ([ISBA/25/C/4](#))
- Note du Secrétariat sur l'application de l'approche de précaution aux activités menées dans la Zone ([ISBA/25/C/5](#))
- Note du Secrétariat sur la délégation de fonctions par le Conseil et efficacité de la réglementation ([ISBA/25/C/6](#))
- Note du Secrétariat sur les fonctions des organes de l'Autorité concernant l'élaboration de règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et le système de compensation prévu au paragraphe 10 de l'article 151 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ([ISBA/24/C/10](#))
- Note de la Commission juridique et technique sur le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/24/C/20](#))

2017

- Note du Secrétariat sur le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ([ISBA/23/C/12](#))

Études, rapports et rapports d'ateliers

2021

- Massachusetts Institute of Technology, « Update: Report to the International Seabed Authority on the Development of an Economic Model and System of Payments for the Exploitation of Polymetallic Nodules in the Area Based on Stakeholder Feedback »
- Étude technique n° 27 de l'Autorité internationale des fonds marins, intitulée « Study on an Environmental Compensation Fund for Activities in the Area »

2020

- Study of the Potential Impact of Polymetallic Nodules Production from the Area on the Economies of Developing Land-based Producers of those Metals which are Likely to be Most Seriously Affected
- Analysis of tax regimes: Comparative Analysis of Tax Regimes of Land-based Mining in 15 Countries
- A Study to Determine the Appropriate Social Discount Rate for the International Seabed Authority
- Developing a Financial Model for Other Deep-sea Minerals
- Étude sur l'application des instruments de l'Organisation internationale du Travail aux activités menées dans la Zone (en cours de préparation)

2019

- Financial Regimes for Polymetallic Nodule Mining: A Comparison of Four Economic Models
- Polymetallic Nodule Valuation
- Étude technique n° 25 de l'Autorité, intitulée « Competencies of the International Seabed Authority and the International Maritime Organization in the Context of Activities in the Area »
- Étude sur les systèmes de télésurveillance dans le contexte de l'exploitation (en cours de préparation)

2017

- Étude technique n° 16 de l'Autorité internationale des fonds marins, intitulée « Environmental Assessment and Management for Exploitation of Minerals in the Area »
- Étude technique n° 17 de l'Autorité internationale des fonds marins, intitulée « Towards an ISA Environmental Management Strategy for the Area »

2015

- Developing a Regulatory Framework for Mineral Exploitation in the Area: A Discussion Paper on the Development and Implementation of a Payment Mechanism in the Area for Consideration by Members of the Authority and all Stakeholders
- Developing a Regulatory Framework for Mineral Exploitation in the Area: Report to members of the Authority and Stakeholders
- Developing a Regulatory Framework for Deep Sea Mineral Exploitation in the Area: Draft Framework, High-Level Issues and Action Plan, version II

2014

- Making the Most of Deep Seabed Mineral Resources: Developing Financial Terms for Deep Sea Mining Exploitation

2013

- Étude technique n° 11 de l'Autorité internationale de fonds marins, intitulée « Towards the Development of a Regulatory Framework for Polymetallic Nodule Exploitation in the Area »

Autres sources

Le Conseil a facilité plusieurs séries de consultation avec les parties prenantes au sujet du projet de règlement. On trouvera davantage d'informations sur ces consultations ainsi que toutes les observations reçues à l'adresse suivante : <https://isa.org.jm>.

Annexe III

Calendrier provisoire des réunions de la vingt-septième session, en 2022

<i>Première partie (février/mars)</i>		
<i>Organe</i>	<i>Durée</i>	<i>Méthodes de travail relatives au projet de règlement</i>
Commission juridique et technique	1 semaine	Normes et directives
Conseil	3 semaines	Groupe de travail informel à composition non limitée sur l'élaboration et la négociation des clauses financières des contrats Groupe de travail informel sur la protection et la préservation du milieu marin Groupe de travail informel sur l'inspection, la conformité et l'application Plénière
<i>Seconde partie (juillet)</i>		
Commission des finances	3 jours	
Commission juridique et technique	1 semaine	
Conseil	3 semaines	Groupes de travail (selon les besoins) Groupe de travail sur les questions institutionnelles Plénière (normes et directives)
Assemblée	1 semaine	
<i>Troisième partie (en fonction des ressources)</i>		
Conseil	2 semaines	Groupes de travail (selon les besoins) Plénière (examen des conclusions des groupes de travail)